



Doc. 16275

01 octobre 2025

Préserver la créativité et l'éducation à l'ère de l'intelligence artificielle générative

Proposition de résolution

déposée par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

S'appuyant sur les préoccupations soulevées dans la proposition sur la préservation de la diversité culturelle, la liberté d'expression et l'application efficace des droits d'auteur ([Doc. 16165](#)), cette proposition aborde les défis spécifiques posés par l'intelligence artificielle générative (la GenAI) à la créativité humaine et à l'éducation.

Si la GenAI offre de nouvelles possibilités d'innovation artistique, elle soulève également des questions urgentes concernant la paternité des œuvres, l'identité culturelle et la pérennité des professions créatives. Les systèmes d'IA s'entraînent à partir d'énormes ensembles de données comprenant souvent des contenus protégés par le droit d'auteur, à caractère personnel et culturellement significatifs, collectés sans consentement ni rémunération. Dans les médias audiovisuels, la GenAI peut reproduire de manière synthétique des voix, des images et des performances, ce qui soulève des questions éthiques et juridiques concernant la propriété et la manipulation.

Au-delà des questions économiques et juridiques, l'Assemblée parlementaire devrait souligner l'impact culturel et éducatif de la GenAI. Les écoles et les systèmes éducatifs doivent doter les générations futures de compétences numériques et médiatiques leur permettant d'aborder de manière critique les contenus générés par l'IA. Il est essentiel d'apprendre aux jeunes à reconnaître la valeur de la créativité humaine authentique et l'importance des droits d'auteur afin de préserver la diversité culturelle et la participation démocratique.

L'Assemblée devrait étudier des mesures visant à préserver l'intégrité artistique, à garantir la transparence et l'attribution des œuvres générées par l'IA, et à promouvoir une rémunération équitable pour les créateurs. Elle devrait également encourager les États membres à intégrer dans les programmes scolaires une éducation complète aux médias abordant les technologies d'IA.

En abordant les dimensions culturelles, éthiques et éducatives de la GenAI, cette motion complète les préoccupations plus générales relatives à l'application des droits d'auteur et à la liberté d'information exposées dans la motion complémentaire, garantissant ainsi une approche holistique des opportunités et des risques que présente l'IA dans le secteur créatif.

